

Ordre du jour de la réunion
de la commission départementale
d'aménagement commercial

du jeudi 24 janvier 2019
à partir de 15h15
à la Préfecture de la Haute-Vienne
salle Turgot

- 15h15: projet d'extension de 443,79 m² de la surface de vente du magasin à l'enseigne « INTERMARCHE SUPER » situé rue Charles Legendre à Limoges, portant cette surface à 2142,79 m², ainsi qu'une extension de l'emprise au sol bâtie du drive de 4,42 m², portant son emprise au sol bâtie à 12,61m² et son emprise au sol totale à 70,28m².

- 16h00 : projet d'extension, sans permis de construire, de 155,50 m² de la surface de vente du commerce à l'enseigne « INTERMARCHE SUPER » situé à Chalûs, portant cette surface à 1980,02 m² .

Pour le Préfet,
Le directeur délégué,



Gérard JOUBERT